

Il m'est agréable de rapporter que ce pénitencier, comme je l'ai constaté lors de mes inspections, est administré d'une façon judicieuse et conformément à l'acte des pénitenciers et aux règlements. La discipline est bien gardée, la conduite et le travail des prisonniers méritent des louanges plus qu'ordinaires. Le préfet n'a porté aucune plainte de nature grave contre quelque officier, et de même nul officier ni détenu n'ont trouvé à redire ou exposé de griefs, bien qu'ils aient été invités à le faire.

PÉNITENCIER DE DORCHESTER.

J'éprouve le plus grand plaisir à constater par les rapports du préfet, des aumôniers, etc., et mes propres notes d'inspection, que les détenus, à trois ou quatre exceptions près, ont causé bien peu d'embarras dans le cours de la dernière année sous le rapport de la mauvaise conduite. En vérité, ce que j'ai dit de la conduite et du travail des détenus ainsi que de l'observation de la discipline pour les pénitenciers de Kingston et de Saint-Vincent de Paul, peut se répéter ici. Il y a bien peu de différence dans ces particularités spéciales de l'administration de ces pénitenciers. Sous ce rapport on peut justement dire *ab uno disce omnes*.

L'ancien aumônier catholique, le révérend père Roy, s'est démis, et le révérend père Cormier l'a remplacé.

On a terminé la clôture en palissade de 19 pieds de hauteur avec poteaux enfoncés à 7 pieds sous terre. Elle a coûté en argent la somme de \$500. Mais comme on a retiré pour à peu près \$250 de bois de chauffage des poteaux, etc., de la vieille clôture, la dépense se trouve en conséquence réduite de moitié. C'est un bel ouvrage qui se conservera probablement en bon état pendant 15 ou 20 ans. Si la clôture avait été construite à l'entreprise la dépense aurait été plus forte. Elle a belle apparence de tous côtés. Grâce à sa hauteur, qui en fait un obstacle formidable contre les évasions, il faudra pour les tours deux gardes de moins qu'avec l'ancienne. Tout éloge est dû au préfet pour avoir conçu l'ouvrage et avoir eu l'énergie nécessaire pour le mener à si bonne fin.

Le préfet se procure toujours le bois de chauffage à grand marché et de la manière la plus économique. Les chaudières servant à chauffer le pénitencier sont alimentées au moyen des arbres abattus par le vent dans la terre à bois appartenant à l'institution, et le préfet a acheté pas moins de 600 cordes de bois de chauffage du propriétaire de la terre à bois voisine moyennant \$55. On peut voir par là que l'on a beaucoup économisé en employant depuis deux ans ce combustible, acheté à un prix nominal, au lieu de la houille.

Le rapport de l'aumônier protestant contient un état intéressant du nombre des détenus protestants, d'année en année, depuis 1881. L'augmentation n'a pas été aussi grande qu'elle pouvait le paraître à première vue, par suite du fait que 40 détenus à peu près ont été transférés de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard au pénitencier de Kingston, vers la fin de l'année 1880. L'aumônier mentionne le fait qu'il y a eu une diminution notable du nombre des garçons envoyés l'année dernière au pénitencier, et remarque en même temps que "toujours sauf le nom le pénitencier de ces provinces est de beaucoup supérieur à la prison commune, s'il faut en croire de récentes révélations." Il y a peu de doute que le pénitencier vaut mieux que la prison commune pour les garçons ayant le malheur d'être condamnés à l'emprisonnement, mais une bonne maison de réforme ne serait-elle pas encore préférable ?